REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLOU

SEANCE DU MERCREDI 8 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLOU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Philippe RETIF Maire.

<u>PRESENTS</u>: Mesdames et Messieurs RETIF Jean-Philippe - BOIREAU Christophe - SAINT-JEAN Stéphanie - BRECHAULT Christian - HERVE Véronique - ABGRALL Mélanie (pouvoir de J. OUVRARD) - CUREAU Sabrina - MOURIN Stéphanie - MASSON Nicolas - DINAND Christophe - GUILLAUT Pascal - LEBEAUPIN Christophe - YVON Danielle - BOUSSELIN Antoine.

EXCUSEE: MM. OUVRARD Julie (pouvoir à M. ABGRALL).

ABSENT:/

<u>SECRETAIRE de SEANCE</u> : M. BOIREAU Christophe.

- PV du dernier conseil municipal adopté à l'unanimité.

● ADOPTION DE LA NOMENCLATURE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2022

À compter du 1er janvier 2022, la commune va devoir appliquer la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable appelée M57 en lieu et place de la M14. Ce nouveau plan comptable a pour ambition d'unifier les principes budgétaires et comptables pour l'ensemble des collectivités et assouplir les règles budgétaires. Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise la mise en place de la M57 abrégée au 1er janvier 2022.

② VIREMENTS DE CREDITS AU BUDGET 2021

Afin de pouvoir mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget 2022 fin mars, il convient de réalimenter en crédits des chapitres d'investissement : 9000€ pour le paiement du renouvellement total des logiciels et 6000€ pour le paiement de l'achat du terrain près de l'école et les frais annexes soit 15000 € prélevés sur la section de fonctionnement. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

OMMERCE

Une habitante de Blou est venue présenter au Conseil Municipal son souhait de voir la création d'un café associatif sur la commune. Plusieurs idées ont été avancées. La commission communale va étudier ce projet et se rendre dans une commune qui a déjà mis en place ce système depuis plusieurs années. D'autres réunions auront lieu par la suite.

4 COURRIERS DIVERS

M. le Maire donne lecture au Conseil des divers courriers envoyés par des habitants de la Commune. Une réponse écrite leur sera donnée.

6 SIEML

M. le Maire informe le Conseil que M. CHALUMEAU du SIEML s'est déplacé sur la commune pour une étude estimative des travaux d'extension et de rénovation de l'éclairage public avec une version solaire et des propositions de choix de lanternes. Le conseil attend les différents devis avant de valider les projets.

© PROJET D'ISOLATION THERMIQUE

Le conseil en énergie du SIEML a réalisé le bilan énergétique. Il faut maintenant réaliser un audit énergétique des bâtiments concernes qui aura lieu en février 2022. A l'issu de cela, un cahier des charges sera établi avec les préconisations en matière d'énergies. Par conséquent, les demandes de subventions au titre de la DETR et de la DSIL ne se feront qu'en 2023 car il faut valider au préalable les différents projets.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Remerciements : Les Restos du cœur ont envoyé une lettre de remerciement pour la subvention. Christelle POIRIER a remercié la municipalité pour les gestes d'attention suite au décès de son papa.

- > 100 ans : Le Maire et 4 conseillers se déplaceront le samedi 11 décembre à 11h chez Madame Paule LAIR pour lui fêter ses 100 ans.
- > <u>Vœux du Maire</u>: pour la deuxième année consécutive, les vœux du Maire ne pourront se tenir vu le contexte sanitaire. Concernant le repas des aînés du 26 février, la décision sera prise suivant l'évolution de la crise sanitaire.
- ➤ <u>Ecole</u> : C. BOIREAU fait un compte rendu de la réunion du SIUP. Concernant l'estrade pour la fête de l'école, il n'est pas prévu d'en acheter une pour l'instant. Il faut rechercher une location mais la difficulté est de trouver la bonne date pour avoir le matériel.
- > <u>Téléthon</u> : Stéphanie SAINT-JEAN fait le point sur le Téléthon qui a vu peu de fréquentation. Il faudra certainement repenser les activités pour l'année prochaine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.